MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1764 **23 juillet 2013**

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. 84630
Accession Fund 84630
Alamea Investments SA 84639
Alceos S.A. 84640
All Properties Ventures S.A. 84640
Almacantar Blackfriars S.à r.l. 84636
Alma Grand SA 84639
Alterinvest S.A. 84639
Ancestry.com Europe S.à r.l. 84639
BOP (Puddle Dock) S.à r.l. 84636
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l. 84640
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l. 84626
Consultys Group 84670
Davmar S.à r.l. 84669
Diamonds and Pearls S.à r.l. 84670
DKV Luxembourg S.A. 84669
DNCA Finance Luxembourg 84669
Eckmul 84670
Immotrop S.A. 84654
Immo-World S.à.r.l. 84654
iNUI Studio S.A. 84626
IPVE LUX S.à r.l. 84654
Jump S.à r.l. 84649
Kam Credit Investors 3 S.à r.l. 84667
Kelzac Sàrl 84658
Kereda S.A. 84649
Kinnevik Holding S.A. 84656
KKR NXP Investor S.à r.l. 84658
KKR Retail Partners Capco S.à r.l. 84659
KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A. 84656
KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l. 84655
KKR Retail Partners Topco S.à r.l. 84647
LaSalle Euro Growth II S.à r.l. 84660
Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. 84667
Le Premier Investment II S.C.A. 84666
Le Premier Investment II S.C.A. 84667
Le Premier Investment S.C.A. 84666
Les Houches S.A.-SPF 84660
Libertas Invest 1 S.A. 84666
Man RMF Investments SICAV 84668
Man RMF Investments SICAV 84668
M & A s.à r.l. 84666
M.T.G. S.à r.l. 84668
Progefix S.à r.l. 84644
Progene S.A. 84643
Pronimo S.A. 84644
Pulsar Music 84645
PWN Publishing Group S.A. 84645
Quintus Holdings S.A. 84645
Retail Development S.A. 84644
TA Investment Holdings S.à r.l. 84631
Trust International Luxembourg S.A. 84638
Two Three Four S.A. 84630
Wholetrue Capital S.A. 84626

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Wholetrue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.723.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073886/13.

(130090919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

iNUI Studio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 156.255.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013073989/14.

(130091259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence Forster, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 May 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2833 of 22 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.204 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 8 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand four hundred eighty-eight euro (EUR 34,488.-) so as to raise it from its present amount of five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-) to six hundred nine thousand four hundred eighty-five euro (EUR 609,485.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2 To issue thirty-four thousand four hundred eighty-eight (34,488) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seventy-seven euro cents (EUR 0.77) by Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series C and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand four hundred eighty-eight euro (EUR 34,488.-) so as to raise it from its present amount of five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-) to six hundred nine thousand four hundred eighty-five euro (EUR 609,485.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirty-four thousand four hundred eighty-eight (34,488) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series C, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607,

represented by Me Florence Forster, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 May 2013 which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for thirty-four thousand four hundred eighty-eight (34,488) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of seventy-seven euro cents (EUR 0.77) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable of an amount of thirty-four thousand four hundred eighty-eight euro and seventy-seven euro cents (EUR 34,488.77) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of thirty-four thousand four hundred eighty-eight euro and seventy-seven euro cents (EUR 34,488.77).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the thirty-four thousand four hundred eighty-eight (34,488) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of seventy-seven euro cents (EUR 0.77)."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty-four thousand four hundred eighty-eight (34,488) new shares according to the above mentioned subscription.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six hundred nine thousand four hundred eighty-five euro (EUR 609,485.-) divided into six hundred nine thousand four hundred eighty-five (609,485) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5224607 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2833 du 22 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.204 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 34.488,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-) à six cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 609.485,-).

2 Émission de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (34,488) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 0,77) par Aktua Asset Super Holdings Series, LLC -Series C et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 34.488,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-) à six cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 609.485,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (34,488) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series C, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5224607,

représentée par Maître Florence Forster, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2013 qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (34,488) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 0,77) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 34.488,77) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 34.488,77).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (34,488) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 0,77)».

Le Rapport d'Evaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (34,488) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à six cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 609.485,-) divisé en six cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (609.485) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/861. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076957/189.

(130094761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

—

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013, les actionnaires de la société 'Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.' ont décidé de renouveller le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013073993/12.

(130092139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Accession Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

—

Le rapport annuel consolidé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013073995/11.

(130092137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Two Three Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.419.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TWO THREE FOUR S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 mai 2013,

Résolutions:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Jean BEISSEL, Conseil en propriété industrielle, né à Luxembourg, le 5 janvier 1967, demeurant à L-8341 Olm, 1, rue J.A Zinnen;

b. Monsieur Pierre KIHN, Conseil en propriété industrielle, né à Rumelange, le 21 juillet 1962, demeurant à L-4419 Belvaux, 15, rue du Bois.

c. NPJ INVEST S.A., ayant son siège social au L-4419 BELVAUX, 15, rue du Bois, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.418, dont le représentant permanent sera son administrateur unique Monsieur Pierre KIHN;

d. TIONIS S.A., ayant son siège sociai au L-8341 OLM, 1, rue J.A. Zinnen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.587, dont le représentant permanent sera son administrateur unique Monsieur Jean BEISSEL.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme FISCALITÉ IMMOBILIÈRE S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, RCS B 119.162.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront de 6 années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix-neuf.

Les résolutions ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour la société

Jean BEISSEL / Pierre KIHN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074697/31.

(130091724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.247.814,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million forty-seven thousand eight hundred fourteen euro (EUR 10,047,814) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company were amended for the last time on May 7, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty euro (EUR 1,212,480) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions);

TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight euro (EUR 7,079,088) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II);

TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III);

TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500) and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (TA Acquisitions IV); and

TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. (formerly named TA EU Acquisitions ZV S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra, and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III and TA Acquisitions IV, the Shareholders),

each of the Shareholders are hereby represented by Clarissa Steland, employee of Saltgate S.A, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur' by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) in order to bring it from its present amount of ten million forty-seven thousand eight hundred fourteen euro (EUR 10,047,814), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), (iv) one million two hundred thousand

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), and (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), and (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares) in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to eleven million two hundred forty-seven thousand eight hundred fourteen euro (EUR 11,247,814) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, and (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) to be made by TA EU Acquisitions Zebra S.a r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) in order to bring it from its present amount of ten million forty-seven thousand eight hundred fourteen euro (EUR 10,047,814), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, and (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, and (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Tracker Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to eleven million two hundred forty-seven thousand eight hundred fourteen euro (EUR 11,247,814) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, and (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

TA Zebra, prenamed and represented as stated above, subscribes for one million two hundred thousand (1,200,000) newly issued Class E Tracker Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000), shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at eleven million two hundred forty-seven thousand eight hundred fourteen (EUR 11,247,814), divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);

(iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);

(iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);

(v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares); and

(vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker Shares, (vi) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), (vii) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), (viii) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares) and (ix) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares), each having a nominal value of EUR 1 (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l.

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l.

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l.

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l.

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholder register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (€ 2,700,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juin, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 10.047.814) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 mai 2012 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

ONT COMPARU:

TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

vingts euros (EUR 1.212.480) et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions);

TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit euros (EUR 7.079.088) et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II);

TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III);

TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg (TA Acquisitions IV); et

TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. (anciennement nommée TA EU Acquisitions ZV S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Zebra et ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III et TA Acquisitions IV, les Associés),

chacun des Associés est ci-après représenté par Clarissa Steland, employé de Saltgate S.A., dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 10.047.814), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A); (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B); (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C); (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D) et (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E) sous forme nominative d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, à onze millions deux cent quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 11.247.814) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires; (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A; (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B; (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C); (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D et (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E sous forme nominative d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) effectué par TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 10.047.814), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires; (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A; (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B; (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C; (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D et (vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E sous forme nominative d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, à onze millions deux cent quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 11.247.814) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires; (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A; (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B; (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C); (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D et (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E sous forme nominative d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

TA Zebra, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions deux cent quarante-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 11.247.814), représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D); et

(vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E).

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie supplémentaires, (vi) des parts sociales traçantes de catégorie F (Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), (vii) des parts sociales traçantes de catégorie G (Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), (viii) des parts sociales traçantes de catégorie H (Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), et (ix) des parts sociales traçantes de catégorie I (Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), chacune ayant une valeur nominale de EUR 1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignée collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Steland, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074685/302.

(130091407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BOP (Puddle Dock) S.à r.l.).

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 171.105.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of May.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. ALMACANTAR, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 149.157 and having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

here represented by M e Jean-Louis FROGNET, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. BOP (Luxembourg) Holdings SARL, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 152.280 and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by M e Tom STORCK, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. The appearing parties are the shareholders of BOP (Puddle Dock) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 171105 and having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated under the name "BOP (Puddle Dock) S.à r.l." pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 22 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2389 of 25 September 2012.

III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand shares (12,000) shares, with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from "BOP (Puddle Dock) S.à r.l." to "Almacantar Blackfriars S.à r.l."

2. Amendment of article 2 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the change of name of the Company.

3. Miscellaneous.

Upon deliberation, the shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company from "BOP (Puddle Dock) S.à r.l." into "Almacantar Blackfriars S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows: "

Art. 2. The Company's name is "Almacantar Blackfriars S.à r.l.".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holders have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. ALMACANTAR, société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149157, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

représentée par M e Jean-Louis FROGNET, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. BOP (Luxembourg) Holdings SARL, société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152280, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg,

représentée par M e Tom STORCK, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Que les comparantes sont les associés de «BOP (Puddle Dock) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171105 et ayant leur siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée sous la dénomination de «BOP (Puddle Dock) S.à r.l.» suivant un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2389 du 25 septembre 2012.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), représenté par douze mille parts sociales, chacune d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «BOP (Puddle Dock) S.à r.l.» en «Almacantar Blackfriars S.àr.l.».

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de «BOP (Puddle Dock) S.à r.l.» en «Almacantar Blackfriars S.àr.l.».

Deuxième résolution

Sur base de la résolution précédente, l'article 2 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société sera «Almacantar Blackfriars S.àr.l.».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tom STORCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078341/113.

(130097485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

—

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 8 avril 2013

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Monsieur Patrick Goldschmidt, avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016. Il pourra engager la société par sa seule signature.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Monsieur Jean-Bernard Zeimet avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016. Il pourra engager la société par sa seule signature.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 8 avril 2013.
Pour TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013074684/17.

(130091952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 25 mars 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 25 mars 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1 er février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.
ALMA GRAND SA

Référence de publication: 2013074003/19.

(130091692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Ancestry.com Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.972.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juin 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013074006/11.

(130091935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alterinvest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.593.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074032/9.

(130091581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alamea Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.080.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 3 juin 2013

Première résolution
Election de Monsieur Yves CACCLIN en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Yves CACCLIN comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 juin 2013.
ALAMEA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013074023/15.

(130091390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alceos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.616.

—

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration du 2 mai 2013

Le conseil d'administration de la société a pris la résolution de transférer avec effet au 1 er mai 2013 le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013074026/12.

(130091387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

All Properties Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 73.477.

—

Par décision du Conseil d'Administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société ALL PROPERTIES VENTURES S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.
Pour ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013074027/12.

(130091472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of April,

before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06492046;

European Bijoutier S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER of March 7, 2011, published in the Mémorial C - N°1315 on June 17, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.617 ("EB");

European Clinics S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER of March 7, 2011, published in the Mémorial C - N°1315 on June 17, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.615 ("EC");

European Property Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX of June 8, 2011, published in the Mémorial C - N°21 56 on September 14, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.859 ("EPS"); and

Global Sporting Rights S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-four million seven hundred fifty-two thousand nine hundred and eighty-one Euro (EUR 64,752,981.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a deed of Maître Martine SCHAEFFER of September 23, 2011, published in the Mémorial C - N°2930 on November 30, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.956 ("GSR"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of December 23, 2011, published in the Mémorial C - N°392 on February 14, 2012; and

European Cruise Liners S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER of July 26, 2012, published in the Mémorial C - N°2546 on October 12, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.471 ("ECL").

(together with Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, EB, EC, EPS, GSR and ECL collectively referred to as the "Shareholders").

All hereby represented by Christine Mathy, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on the 26 th of April 2013, which proxies after having being signed "ne variatur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the holders of the entire share capital of Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred and six euros (EUR 22,506.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX of March 2, 2011, published in the Mémorial C - N°1123 on May 26, 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.334 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of August 17, 2012, published in the Mémorial C - N°2550 on October 13, 2012.

The Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To insert a new paragraph in article 14 of the articles of association of the Company, in order to allow the payment of interim dividends;

2 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to insert a new paragraph in article 14 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 14 of the Articles shall be read as follows:

"The single manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the participants(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant participant(s)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1100.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ont comparu:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046;

European Bijoutier S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1315 du 17 juin 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.617 («EB»);

European Clinics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1315 du 17 juin 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.615 («EC»);

European Property Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, N°2156 du 14 septembre 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.859 («EPS»);

Global Sporting Rights S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-quatre million sept cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 64.752.981,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, N°2930 du 30 novembre 2 011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.956 («GSR»). Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, N°392 du 14 février 2012; et

European Cruise Liners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, en date du 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, N°2546 du 12 octobre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.471 («ECL»).

(ensemble avec Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, EB, EC, EPS, GSR et ECL collectivement définis comme les «Associés»),

toutes représentées aux fins des présentes par Christine Mathy, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes de procurations en date 26 avril 2013 lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent l'ensemble du capital social de Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cent six euros (EUR 22.506,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1123 du 26 mai 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.334 (la «Société»). Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 17 août 2012, publié au Mémorial C, N°2550 du 13 octobre 2012.

Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires.

2 Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts se lira comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé (s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1100.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2013. LAC/2013/21215. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074072/166.

(130091393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Progene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.903.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 28 mai 2013 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Romano SALA, administrateur de sociétés, Président, avec adresse professionnelle au 67, Via Tesserete, CH-6942 Lugano-Paradiso,

* Mme Maria Patrizia FRANZONI, entrepreneur, Administrateur-Délégué, demeurant au 27/B, Via A. Manzoni, I-25060 Cellatica,

* M. Vincenzo FRANZONI, industriel, demeurant au 3, Via Panoramica, I-25047 Erbanno di Darfo B.T. (BS),

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

* M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

- Savaudit S.A. avec siège social au 5, Via Ronchetto, CH-6900 Lugano a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de M. Giovanni GOZZOLI, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 mai 2013 que le mandat de l'administrateur-délégué, Mme Maria Patrizia FRANZONI, sus-désignée, a été reconduit pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074562/26.

(130091488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pronimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013

L'assemblée générale a pris entre autres les résolutions suivantes:

1) La démission de l'administrateur Madame DELLERE-FASSBENDER Sylvie est acceptée.

2) La démission du commissaire aux comptes Monsieur LINDEN Nicolas est acceptée.

3) Est élu nouveau membre du conseil d'administration et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017:

- Monsieur JOHANNS Fons demeurant à

L-2360 LUXEMBOURG, 21, Allée des Poiriers

4) Est élu en tant que commissaire aux comptes de la société et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise

EBC, European Business Consulting S.à r.l.

L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich

Soleuvre, le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013074564/23.

(130091885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Progefix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 171.889.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074561/9.

(130091121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Retail Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.825.

—

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 mai 2013

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a accepté les démissions de Messieurs Clive GODFREY et Alain NOULLET de leurs mandats d'administrateurs,

2. L'assemblée a nommé en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, les personnes suivantes:

a) Monsieur Laurent RIES, avocat, né le 1 er février 1965 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 1, rue Jean Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG.

b) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, avocat, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), et demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

3) De proroger le mandat d'administrateur de M. Stéphane BIVER et le mandat de commissaire aux comptes de Data Graphic SA jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013074571/22.

(130091397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PWN Publishing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.365.

—

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2013, que le siege social a été transféré à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, avec effet immediate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.06.2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013074567/13.

(130091463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Quintus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 162.496.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074569/11.

(130092132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pulsar Music, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 80, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg F 9.570.

—

STATUTS

Les membres fondateurs

Président

Joaquim RODRIGUES

80 route de Bastogne

L-9176 Niederfeulen

Producteur, Auteur-Compositeur

Vice-Président/Trésorier

Joao DELGADO

9a, Happtstross

L-9158 Heidercheid

Chauffeur taxi

Secrétaire

Cassandra LOBO

31, route d'Arlon

L-8211 Marner

Aide Educatrice

créent par la présente une association sous la dénomination de PULSAR MUSIC.

Art. 1 er . L'association porte la dénomination "PULSAR MUSIC" elle a son siège dans la commune de Niederfeulen.

L'adresse postale de l'association est:

Pulsar Music

% M.Joaquim Rodrigues

80 route de Bastogne

L-9176 Niederfeulen

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet:

d'encourager l'expression artistique, sous toutes ses formes: ou L'association a pour but d'une part la création et la production de spectacles et d'autre part la sensibilisation du public aux différentes expressions artistiques et culturelles.

Elle poursuit la réalisation de son but par tous les moyens et notamment:...

(Ex: l'organisation d'actions de sensibilisation et de promotion de créations artistiques. Ou par la mise en place d'ateliers créatifs, de spectacles, performances et concerts, de conférences et expositions. L'association réalise ce but de toutes manières, en étroite collaboration avec ses membres. Elle peut faire tout acte quelconque se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écriteau conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 30 €uro par discipline.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse; approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée,ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée parle tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président/trésorier et d'une secrétaire général, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'association est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 1/2 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci,deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1 er janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse.A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. Encas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la Commune de Niederfeulen.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Niederfeulen le 25.03.2013.

Par les membres fondateurs

Rodrigues Joaquim / Delgado Joao / Lobo Cassandra

Référence de publication: 2013074566/111.

(130091503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

KKR Retail Partners Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.273.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"KKR Retail Partners Capco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 176.405,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 31 of May 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "KKR Retail Partners Topco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.273, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 22 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1215 of 23 May 2013. The articles of incorporations have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 April 2013, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st June to 31 st May of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly article 11 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The accounting year begins on 1 st June of each year and ends on the 31 th of May of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 22 March 2013, will be closed on 31 st May 2013.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«KKR Retail Partners Capco S.à r.l..», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.405,

ici représentée par Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 31 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KKR Retail Partners Topco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.273, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 22 mars 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1215 du 23 mai 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2013, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1 er juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier conformément l'Article 11 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale commence le 1 er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a débuté le 22 mars 2013 prendra fin le 31 mai 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7279. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076511/81.

(130094489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.344.

—

Extract of the resolutions taken by the Meeting of the Board of Directors on June 4 th , 2013

1. The resignation of Ms Noëlle PICCIONE from her mandates as Director and Chairwoman of the Board of Directors be enacted with immediate effect.

2. Mr Olivier BEAUDOUL, private employee, born on June 26 th , 1983 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2016.

3. Mr Olivier BEAUDOUL, private employee, born on June 26 th , 1983 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2016.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration le 4 juin 2013

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de ses fonctions d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Adrninistration, est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

3. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2013076504/32.

(130094490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Jump S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.796.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen.

On the fourteenth day of May.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Ömer DINÇKÖK, company director, born on 25 July 1948 in Istanbul, residing at Sami Dino Sokak No. 21, Tarabya - Sariyer, Istanbul, Turkey,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 28 March 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is JUMP S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand American dollars) divided into 40 (forty) corporate units with a nominal value of USD 500 (five hundred American dollars) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by a board of 4 (four) managers who need not to be members and who are appointed A or B signatory managers by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of 2 (two) A and 1 (one) B signatory managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

To be valid, the decisions of the board must be passed and signed by at least 2 (two) A and 1 (one) B signatory managers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1 st January and ends on 31 st December of each year.

Art. 16. Every year on 31 st December the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 st December 2013.

Subscription and payment

The 40 (forty) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Ömer DINCKÖK, residing in Istanbul.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 20,000 (twenty thousand American dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

A signatory managers:

1. Mrs Ayça DINÇKÖK company director, born on 14 January 1973 in Istanbul, Turkey, residing at Kemerboyu No. 42, Kemerkoy Kemerburgaz 34075 Eyup, Istanbul, Turkey,

2. Mrs Gamze DINÇKÖK YÜCAOGLU, company director, born on 14 March 1981 in Beyoglu, Turkey, residing at Sami Dino Sokak No. 21, Tarabya - Sariyer, Istanbul, Turkey,

B signatory managers:

3. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

4. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and résidence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ömer DINÇKÖK, administrateur de société, né le 25 juillet 1948 à Istanbul, demeurant Sami Dino Sokak No. 21, Tarabya - Sariyer, Istanbul, Turquie,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 mars 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de JUMP S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains) représenté par 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars américains) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un conseil de 4 (quatre) gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants de catégorie A et d'1 (un) gérant de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Pour être valable, les décisions du conseil devront être adoptées et signées par au moins 2 (deux) gérants de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les 40 (quarante) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ômer DINÇKÔK, demeurant à Istanbul, Turquie.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérants de catégorie A:

1. Madame Ayça DINÇKÖK administrateur de société, née le 14 janvier 1973 à Istanbul, Turquie, demeurant Kemerboyu No.42, Kemerkoy Kemerburgaz 34075 Eyup, Istanbul, Turquie,

2. Madame Gamze DINÇKÖK YÜCAOGLU, administrateur de société, née le 14 mars 1981 à Beyoglu, Turquie, demeurant Sami Dino Sokak No. 21, Tarabya - Sariyer, Istanbul, Turquie.

Gérants de catégorie B:

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

4. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2046. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013076497/229.

(130093900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Immo-World S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9708 Clervaux, 9, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 100.273.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076482/9.

(130093942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

IPVE LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.318.

—

Extrait des Résolutions de L'Associé Unique prises en date du 15 mai 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 mai 2013 que:

1. La démission de Madame Corinne BITTERLICH, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat

2. La nomination de la personne suivante en tant que gérant de la société en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, est acceptée pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21/11/1961 à Etterbeek, Belgique demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

..., le 14/05/2013.

FCPR IdInvest Private Value Europe

Représentée par Idinves Partners SA

Signature

Référence de publication: 2013076489/20.

(130094422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Immotrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 43.771.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOOS Georges.

Référence de publication: 2013076485/10.

(130094491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.285.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"KKR Retail Partners Midco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.531,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 31 st of May 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.531, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 26 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st June to 31 st May of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly article 11 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The accounting year begins on 1 st June of each year and ends on the 31 st of May of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 26 March 2013, will be closed on 31 st May 2013.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«KKR Retail Partners Midco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.531,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 31 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

et des Sociétés sous le numéro B 173.531, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1 er juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier conformément l'Article 11 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale commence le 1 er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a débuté le 26 mars 2013 prendra fin le 31 mai 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7283. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076508/78.

(130094553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

—

Statuts coordonnés, suite un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013076505/13.

(130094187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.309.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "KKR RETAIL PARTNERS (LUXEMBOURG) & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.309, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 March 2013, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 28 May 2013, number 1248, page 59873.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Christèle ALEXANDRE, lawyer, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the Company's financial year so that the Company's financial year shall run from 1 st June to 31 st May of the following year.

2. To amend the article 11 of the articles of incorporation of the Company accordingly.

3. To acknowledge, as a consequence and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 26 mars 2013, will be closed on 31 st May 2013

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st June to 31 st May of the following year.

Second resolution

The shareholders' meeting, as a consequence of the above, resolves to amend accordingly article 11.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The accounting year begins on 1 st June of each year and ends on the 31 th of May of the following year."

Third resolution

The shareholders' meeting acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 28 March 2013, will be closed on 31 st May 2013.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.309, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 28 mai 2013, numéro 1248, page 59873.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Chirstèle ALEXANDRE, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1 er juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Modifier en conséquence l'article 11 des statuts de la Société.

3. Reconnaitre, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a débuté le 26 mars 2013 prendra fin le 31 mai 2013.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1 er juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier conformément l'Article 11.1 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale commence le 1 er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée des associés reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a débuté le 26 mars 2013 prendra fin le 31 mai 2013.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7276. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076507/106.

(130094474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076506/10.

(130094001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Kelzac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.376.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013076503/10.

(130094042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

KKR Retail Partners Capco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.405.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"KKR European Fund III, L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20071,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "KKR Retail Partners Capco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.405, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 8 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st June to 31 st May of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly article 11 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The accounting year begins on 1 st June of each year and ends on the 31 st of May of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 8 April 2013, will be closed on 31 st May 2013.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«KKR European Fund III, L.P.», un Limited Partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20071,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KKR Retail Partners Capco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.405, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1 er juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier conformément l'Article 11 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale commence le 1 er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a débuté le 8 avril 2013 prendra fin le 31 mai 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7275. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076509/77.

(130094464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.511.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076514/10.

(130094059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Les Houches S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 177.820.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

1) «TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représenté par Madame Nathalie GAUTIER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Madame Nathalie GAUTIER, préqualifié, agissant en son nom personnel.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1 er . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société de gestion de patrimoine familial, sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «LES HOUCHES S.A.-SPF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-) qui sera représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 juin 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2.de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «TERES», prénommée;	3.498	349.800.-
2) Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé;	1	100.-
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée;	1	100.-
Total:	3.500	350.000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par les souscripteurs de la façon suivante:

- «TERES», prénommée, a libéré deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions par un apport en nature de:

* Cinquante-cinq (55) actions de la sicav «PCH-SHORT TERM MM EUR-P DY», ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève,

* Neuf cent quatre-vingt-seize (996) actions de «GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL» ayant son siège social Avenue Marnix, 24, B-1000 Bruxelles,

* Mille (1.000) actions de «DELHAIZE GROUP» ayant son siège social square Marie Curie 40, BE-1070 Bruxelles, Belgique,

* Mille (1.000) actions de «SOLVAY PORT.», ayant son siège social au 310 rue de Ransbeek, B-1120 Bruxelles,

* Soixante-neuf (69) actions de la sicav «ZKB GOLD ETF H EUR PART», ayant son siège social Zurcher Kantonalbank Bahnhofstrasse, 9, CH-8001 Zurich,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* Vingt et un (21) actions de la sicav «ZKB GOLD ETF A USD PART», ayant son siège social Zurcher Kantonalbank Bahnhofstrasse, 9, CH-8001 Zurich.

- Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé, a libéré une (1) action par un apport en nature de deux (2) actions de «GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL»,

- Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, a libéré une (1) action par un apport en nature de deux (2) actions de «GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL»,

pour une valeur totale de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,-EUR).

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mai 2013 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution du capital de LES HOUCHES S.A.-SPF la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société LES HOUCHES S.A.-SPF émises en contrepartie, soit 3.500 actions avec une valeur nominale de EUR 100 par action.»

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Laurent HEILIGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Madame Nathalie GAUTIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

c) Madame Stéphanie GRISIUS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013076540/288.

(130094455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

—

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076517/10.

(130094293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

M & A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 26, Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 39.779.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 30 mai 2013 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée M & A s.à.r.l avec siège social à L-8013 Strassen, 26 Belle-Vue.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVINKESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013076562/16.

(130094433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Libertas Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.849.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16. Mai 2013

Les démissions de Monsieur HOLLMANN Helmut Heinrich, Monsieur STEINMETZ Michael et Monsieur STEINMETZ Peter Michael de leurs fonctions d'administrateurs sont acceptées.

Monsieur KÜSTER Karl-Heinz, dirigeant de sociétés, né le 26.02.1954 à Düsseldorf (Allemagne), domicilié au 80 Alt-Niederkassel, D-40547 Düsseldorf (Allemagne), Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs.

Monsieur KÜSTER Karl-Heinz est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
LIBERTAS INVEST 1 S.A.

Référence de publication: 2013076522/20.

(130094067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2014:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) avec adresse au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Olivier Liégeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076518/19.

(130094291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.517,47.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.043.

—

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 13 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Alex Mostovoi, né le 7 août 1965 à Vladivostok en Russie, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50 th Floor, San Francisco, CA 94104, U.S.A. en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 14 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2013076501/15.

(130094003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.220.

—

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 mai 2013

- M. Hugo FROMENT, Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU et M. Sébastien ANDRE ont démissionné de leur mandat de gérant B.

- M. Alexandre WARNIER, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 19 avril 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

- M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

- M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076520/23.

(130094272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2014:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) avec adresse au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

- Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076516/19.

(130094290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Man RMF Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.790.

—

Les comptes annuels et l'affection du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013076565/12.

(130094310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Man RMF Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.790.

—

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 mai 2013

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Wagner	Yves	Administrateur
Morton	John Spencer	Administrateur
Walley	John	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

ERNST & YOUNG

Luxembourg, le 30 mai 2013.
Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013076566/24.

(130094333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

M.T.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 87, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.126.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Marc Thiefels
Le Gérant

Référence de publication: 2013076564/11.

(130094111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

—

Rectificatif au dépôt L120051078

Suite à une erreur matérielle, il apparaît sur l'extrait RCS de la Société, que Monsieur Ralph Sonnenberg est l'Associé Unique. Monsieur Ralph Sonnenberg est l'usufruitier, et non l'Associé de la Société.

Il convient de noter l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Bergson 2011 Trust, représenté par Semperson Trustee Limited (Jersey), ayant pour adresse, La Motte Chambers, JE1 1PB St Hélier, Jersey, Iles Channels, enregistré au JFSC Companies Registry sous le numéro 99094, qui détient les 504 parts sociales et les 14,994,476 certificats de parts sociales privilégiées de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Davmar S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2013076342/19.

(130093730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

—

Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung der DKV Luxembourg S.A. am Montag, dem 03. Juni 2013

Zu TOP 6

Die Gesellschaft KPMG Audit wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2013 gewählt.

Zu TOP 7

Es wird beschlossen, Herrn Henri Hostert, wohnhaft in 4, rue de Nospelt in L- 8394 OLM, als weiteres Mitglied des Verwaltungsrates zu bestellen. Die Laufzeit des Mandates beginnt am 03.06.2013 und wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2017 bestätigt.

Luxemburg, den 03.06.2013.

Référence de publication: 2013076348/15.

(130094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.734.

—

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 16 mai 2013:

- que Monsieur Paolo Langé a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- que Monsieur Alberto Ottolenghi, né le 10 mars 1967 à Bologna, Italie, domicilié professionnellement au 19, Place Vendôme, 75001 Paris, France, a été nommé administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il résulte par ailleurs des résolutions du conseil d'administration en date du 16 mai 2013:

- que Monsieur Thomas Péan, né le 27 mai 1979 à Vendôme, France, domicilié au 23, rue N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg, est nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet le 1 er juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Joseph Châtel

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2013076350/20.

(130093964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Consultys Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.280,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.265.

—

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 11 juin 2013, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

- Monsieur Philippe HOERNEL, directeur de sociétés, 38, Montée du Petit Versailles, F-69300 Caluire et Cuire, France, gérant de catégorie A.

- Monsieur Florent JEAN, directeur de sociétés, 3, Chemin des Seignes, F-69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or, France, gérant de catégorie A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour CONSULTYS GROUP

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013076325/19.

(130094181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Eckmul, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.412.

—

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076360/10.

(130094277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Diamonds and Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.161.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lipot Stiftung, a foundation (Stichting) established under the laws of Liechtenstein, registered with the Liechtenstein Chamber of Commerce under number FL-0002.241.285-5, having its statutory office at Aeulestr. 5, FL-9490 Vaduz,

hereby represented by Mr Matthieu CHAMBON, attorney at law, with professional address at 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Vaduz (Liechtenstein) on June 3 rd , 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "DIAMONDS AND PEARLS SARL", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89.161 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, notary then residing in Luxembourg, dated September 27 th , 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 8 th , 2002 under number 1603.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Articles have not yet been amended since.

All the twenty-five (25) shares of the Company with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator:

Lipot Stiftung, a foundation (Stichting) established under the laws of Liechtenstein, registered with the Liechtenstein Chamber of Commerce under number FL-0002.241.285-5, having its statutory office at Aeulestr. 5, FL-9490 Vaduz.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant discharge to the managers of the Company and release them from liability in respect of the execution of their mandate with regards to the period from January 1 st , 2013 to May 30 th , 2013.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lipot Stiftung, une fondation (Stichting) régie par les lois du Liechtenstein, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.241.285-5, établie et ayant son siège social au Aeulestr. 5, FL-9490 Vaduz,

ici représentée par Monsieur Matthieu CHAMBON, avocat, demeurant professionnellement au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Vaduz (Liechtenstein), en date du 3 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «DIAMONDS AND PEARLS SARL», avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sous le numéro B 89.161 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 novembre 2002 sous le numéro 1603.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les vingt-cinq (25) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR), sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société («l'Assemblée»), qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

Lipot Stiftung, une fondation (Stichting) régie par les lois du Liechtenstein, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.241.285-5, établie et ayant son siège social au Aeulestr. 5, FL-9490 Vaduz.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1 er janvier 2013 jusqu'au 30 mai 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Chambon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 juin 2013. LAC/2013/25955. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076998/123.

(130094992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck